

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION -GIF FILTER SA-

Siège Social : GP1 Km 35 Grombalia 8030

La Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa réunion du **23 juin 2015**, a décidé d'augmenter le capital social **d'un montant de 121 705 dinars** pour le porter de **10 442 289 dinars** à **10 563 994 dinars**.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de **112 000 dinars** et une partie des résultats reportés d'un montant de **9 705 dinars**, et par l'émission de **121 705 actions nouvelles gratuites**, d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour quatre cent vingt neuf (429) actions anciennes**.

La Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la **date d'attribution gratuite a été fixée au 31 juillet 2015**.

Modalité de l'augmentation :

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de **121 705 actions nouvelles gratuites** de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux détenteurs **des 10 442 289 actions** composant le capital social avant l'augmentation du capital, **à raison de 5 actions nouvelles gratuites pour 429 actions anciennes**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 121 705 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir **du 1er janvier 2015**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes de La Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER- seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, **à partir du 31 juillet 2015**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse **à partir du 31 juillet 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse **à partir du 31 juillet 2015**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING **à partir du 31 juillet 2015**.